



COMITÉ RÉGIONAL  
HAUTS DE FRANCE



PARTICIPEZ A LA 2ÈME ÉDITION DU

# TROPHÉE DES ASSOCIATIONS

## FSCF HAUTS DE FRANCE

Centre Social - Marcq-en-Barœul  
Samedi 12 novembre 2022

Pour participer, rendez-vous sur  
[hautsdefrance.fscf.asso.fr](https://hautsdefrance.fscf.asso.fr)



# REGLEMENT

## GÉNÉRALITÉS

- Ce trophée est ouvert aux associations affiliées à la FSCF.
- Ce trophée sera matérialisé par un objet sur lequel sera apposé une plaque portant la mention « Trophée des Associations » ainsi que le millésime de sa remise.
- Le Trophée des Associations prévoit de récompenser le gagnant avec un lot d'une valeur cumulée maximale de 200 euros. Le lauréat sera convié au Congrès Régional (12 novembre 2022) pour la remise de son prix.
- Les associations participantes doivent être affiliées à la FSCF et remplir le formulaire en ligne pour concourir.

## CANDIDATURE

- Les associations ont la possibilité d'accéder directement au formulaire de candidature sur le site du Comité Régional ou d'en faire la demande auprès du Comité Régional à compter du lundi 10 octobre 2022.
- Ce formulaire comportera des questions en lien avec le Projet Educatif de la FSCF à remplir en ligne.
- Les associations auront la possibilité de candidater jusqu'au mardi 01 novembre 2022 inclus.

## JURY

- Un jury comprenant différentes personnalités issues du monde associatif, sportif et de l'écosystème régional se regrouperont pour désigner le lauréat après étude des différentes candidatures.
- Le jury sera composé de deux élus du comité directeur de la fédération, d'un élu du conseil d'administration du comité régional, d'un représentant du Crédit Mutuel et d'un représentant du Comité Régional Olympique et Sportif.
- Le jury sera présidé par le président du comité régional Hauts de France.
- En cas d'égalité entre deux candidats à l'issue du classement, c'est l'ordre d'arrivée des dossiers concernés qui déterminera le classement final.
- Le classement de tous les candidats seront donnés lors du Congrès Régional du 12 novembre 2022. Le classement sera auparavant communiqué aux associations participantes et aux comités départementaux d'appartenance des associations. Le classement et le logo de l'association lauréate seront publiés dans la revue régionale ainsi que sur le site régional du CR Hauts de France.

## DIVERS

- Les points non prévus par le présent règlement et les divers litiges seront étudiés par le conseil d'administration du comité régional FSCF Hauts de France.
- Le fait de participer au jeu implique l'acceptation de ce règlement.